Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE

Bournezeau

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement l'active présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoria IID ::085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE

Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	6
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	
		2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	
2.		ication de l'assainissement et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	14
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	16
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	19
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	19
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	21
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)Erreur! Signe	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) Erreur! Signet non	défini.
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) Erreur! Signet non	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)Erreur! Signet no	n défini.
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)Erreur! Signet non	défini.
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) Erreur! Signet non	défini.
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) Erreur! Signet non	défini.
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1) Erreur! Signet non	défini.
4.	Finar	ncement des investissements	25
	4.1.	Montants financiers	25
	4.2.	Etat de la dette du service	25
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et le	S
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	25
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibéran	te au
	cours du	dernier exercice	
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	27
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	27
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	

✓ Non

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi 1.1. Le service est géré au niveau **☑** communal **□** intercommunal Nom de la collectivité : Bournezeau Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Commune Compétences liées au service : Oui Non $\overline{\mathbf{A}}$ Collecte $\overline{\mathbf{V}}$ **Transport** $\overline{\mathsf{A}}$ П Dépollution Contrôle de raccordement \bowtie Elimination des boues produites \boxtimes Les travaux de mise en conformité de la Et à la demande des propriétaires : \boxtimes partie privative du branchement travaux de suppression \boxtimes d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bournezeau

□ Oui

•	Existence d'un zonage	\boxtimes	Oui, date d'approbation*: 11/01/2022 Non

• Existence d'un règlement de service ⊠ Oui ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Existence d'une CCSPL

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE

Nature du contrat :

Nom du prestataire : SAUR

Date de début de contrat : 01/01/2020
Date de fin de contrat initial : 31/12/2027

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant): 31/12/2027

• Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 933 habitants au 31/12/2022 (2 680 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 212 abonnés au 31/12/2022 (1 167 au 31/12/2021).

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE

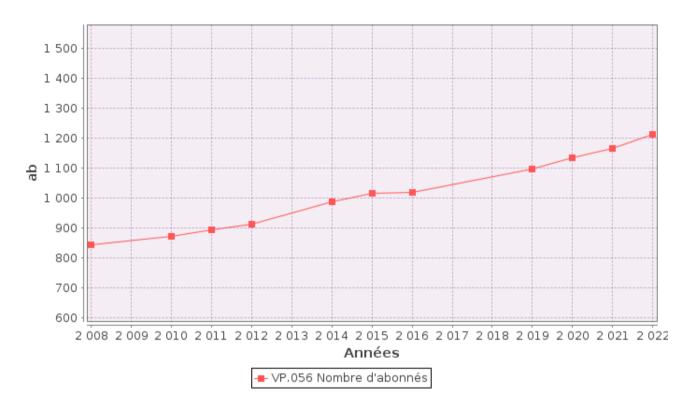
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Bournezeau					
Total	1 167	1 209	3	1 212	3,9%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : non calculé

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 53,7 abonnés/km) au 31/12/2022. (50,45 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,42 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,3 habitants/abonné au 31/12/2021).

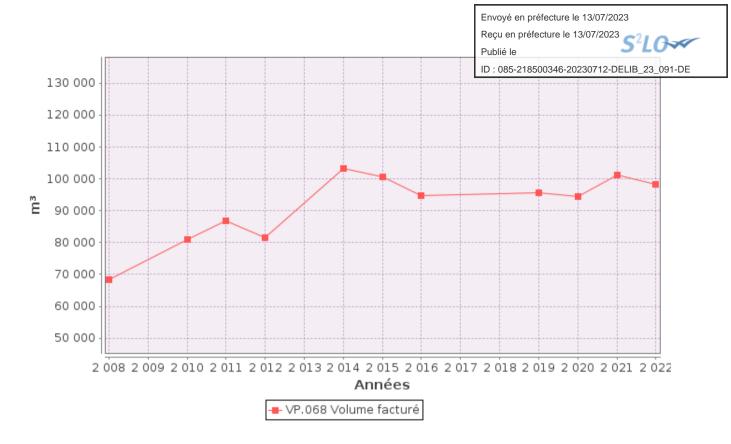


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	94 882	92 526	-2,48%
Abonnés non domestiques	6 260	5 741	-8,29%
Total des volumes facturés aux abonnés	101 142	98 267	-2,8%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2022 (3 au 31/12/2021).

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le ID : 085-218500346-20230712-DELIB 23 001-DE

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors bran transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 22,57 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 22,57 km (22,57 km au 31/12/2021).

1____ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin tampon	Station épuration Bournezeau bourg	100

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE



Ouvrages d'épuration des eaux usées *1.9.*

Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: Station d'épuration La Borelière Code Sandre de la station: 0485034S0004 Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe) Filtres Plantés 01/05/2013 Date de mise en service Commune d'implantation Bournezeau (85034) Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) 180 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j 27 Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du 01/05/13 Eau douce de surface Type de milieu récepteur Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur La Doulaye Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) | et DBO₅ 35 60 ou 🛛 et **DCO** 200 ou 60 **MES** et 50 ou NGL et ou NTK et ou pН et ou NH_4^+ et ou Pt et ou Charges rejetées par l'ouvrage

Conformément à la législation, réalisation d'un bilan 24h non obligatoire

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

90,93

STEU N°2: Station d'épuration Station du Bourg - route

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE Code Sandre de la station: 0485034S0001 Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe) Boues activées Date de mise en service 01/01/2011 Commune d'implantation Bournezeau (85034) Capacité nominale STEU en EH (1) 3000 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j 448 Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du 01/01/2011 Type de milieu récepteur Eau douce rivière Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur La Doulaye Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) DBO₅15 ∃et ou DCO 60 et ou **MES** 20 et ou NGL 12 et ou NTK et ou pН et ou 5 NH_4^+ et ou Pt 1 et ou Charges rejetées par l'ouvrage Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté DBO₅ MES NGL Date du bilan Conformité **DCO** Pt (Oui/Non) 24h Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc % % mg/l mg/l mg/l % mg/l % mg/l %

_	_
1	

96,82

5,22

98,54

6,11

93,22

0,71

22,58

Moyenne des

12 bilans

2022

oui

4,82

98,43

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE

STEU N°3: Station d'épuration de Bournezeau-La Code Sandre de la station: 0485034S0005

Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe) Filtres plantés Date de mise en service 01/01/2018 Commune d'implantation Bournezeau (85034) Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) 95 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j 14 Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du ... Type de milieu récepteur Eau douce surface Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur Ruisseau Pont Emery puis Lay _ Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) DBO₅ 35 et ou 60 **DCO** 200 et ou 60 **MES** et 50 ou NGL et ou NTK et ou pН et ou NH_4^+ et ou Pt et ou Charges rejetées par l'ouvrage Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté NGL Date du bilan Conformité DBO₅ DCO MES Pt 24h (Oui/Non) Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc mg/l % mg/l % mg/l % mg/l% mg/l % Conformément à la législation, réalisation d'un bilan 24h non obligatoire

Reçu en préfecture le 13/07/2023 Publié le

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE

STEU N°4: Station de St Vincent Puymaufra Code Sandre de la station: 0485034S0002

Caractéristiques générales Filtres Plantés Filière de traitement (cf. annexe) Date de mise en service 01/12/2005 Commune d'implantation Bournezeau (85034) Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) 180 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j 27 Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du ... Type de milieu récepteur Eau douce de surface Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur Rejet diffus Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) DBO₅ 35 et ou 60 **DCO** 200 et ou 60 **MES** et 50 ou NGL et ou NTK et ou pН et ou NH_4^+ et ou Pt et ou Charges rejetées par l'ouvrage Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté NGL Date du bilan Conformité DBO₅ DCO MES Pt (Oui/Non) 24h Rend Rend Conc Rend Conc Conc Rend Conc Rend Conc mg/l % mg/l % mg/l % mg/l% mg/l % Conformément à la législation, réalisation d'un bilan 24h non obligatoire



1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 1.10.1.



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration La Borelière (Code Sandre : 0485034S0004)		
Station d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil (Code Sandre : 0485034S0001)		
Station d'épuration de Bournezeau-La Mènerie (Code Sandre : 0485034S0005)	21,638	56,7
Station de St Vincent Puymaufrais (Code Sandre : 0485034S0002)		
Total des boues produites	21,638	56,7

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 1.10.2.



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration La Borelière (Code Sandre : 0485034S0004)	0	0
Station d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil (Code Sandre : 0485034S0001)	0	56,7
Station d'épuration de Bournezeau-La Mènerie (Code Sandre : 0485034S0005)	0	0
Station de St Vincent Puymaufrais (Code Sandre : 0485034S0002)	0	0
Total des boues évacuées	0	56,7

2. Tarification de l'assainissement et recettes service

Modalités de tarification 2.1.



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1632 € pour une construction neuve et 816 € pour une construction existante	1632 € pour une construction neuve et 816 € pour une construction existante
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

Publié le

Au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2 Publié le	Au 01/01/2023 500346-20230712-DELIB_23_091-DI
	Part de la colle	ctivité	0000+0 20200112 DELIB_20_001 DI
Part fixe (€ HT/	an)		
	Abonnement (1)	53,48 €	53,48 €
Part proportions	nelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	1,0044 €/m³	1,0044 €/m³
Autre :		€	€
	Part du déléga	ataire	
Part fixe (€ HT/	an)		
	Abonnement (1)	22,79 €	23,93 €
Part proportions	nelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	0,838 €/m³	0,8801 €/m³
	Taxes et redev	ances	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	0,16 €/m³
	VNF rejet :	€/m³	€/m³
	Autre :	€/m³	€/m³
1			

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 13/09/22 effective à compter du 01/01/23 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE

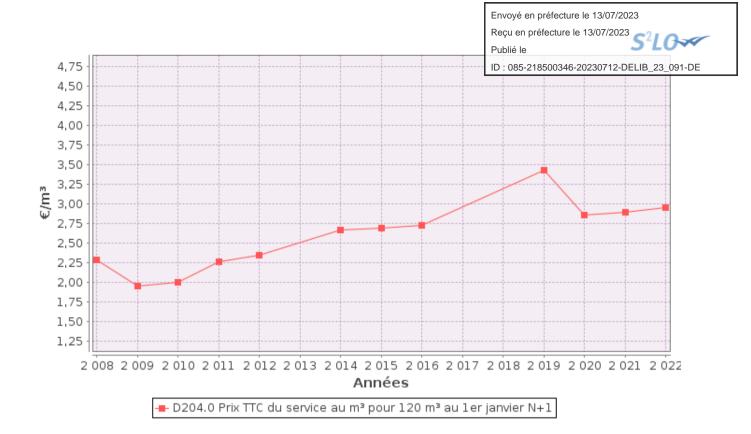
Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon 1'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	53,48	53,48	0%		
Part proportionnelle	120,53	120,53	0%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	174,01	174,01	0%		
Part du délégataire (en ca	us de délégation de serv	vice public)			
Part fixe annuelle	22,79	23,93	5%		
Part proportionnelle	100,56	105,61	5%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	123,35	129,54	5%		
Taxes					
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%		
VNF Rejet :			%		
Autre :			%		
TVA	31,66	32,28	2%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,86	51,47	1,2%		
Total	348,22	355,02	1,9%		
Prix TTC au m ³	2,90	2,96	2,1%		

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Bournezeau		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle
 □x semestrielle
 □ trimestrielle
 □ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Une étude diagnostique et schéma directeur a été réalisée en 2019/2020. Elle a conduit à identifier des travaux à mener de réfection de réseaux de façon à réduire le % d'eaux parasitaires. Un plan pluriannuel a ainsi été élaboré. Au regard des travaux projetés, la Commune n'a pas estimé nécessaire de revoir à la hausse la contribution au service d'assainissement.

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE





Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	155 189,35 €	162 214,80	5%
dont abonnements	61 840,81 €	63 846,90	3%
Redevance eaux usées usage non domestique	6 469,13 €	5 980,18	-8%
dont abonnements	212,88 €	213,92	0%
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	161 658,48 €	168 194,98	4%
Recettes de raccordement	15 504,00 €	113 424	632%
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	58 258,68 €	258,73	-100%
Total autres recettes	73 762,68 €	113682,73	54%
Total des recettes	235 421,16 €	281 877,71 €	20%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	102 676,29 €	109 318,97	6%
dont abonnements	25 902,16 €	27 218,62	5%
Redevance eaux usées usage non domestique	5 134,45 €	4 902,15	-5%
dont abonnements	89,18 €	91,2	2%
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	107 810,74 €	114 221,12	6%
Recettes liées aux travaux	4 700,00 €	3100	-34%
Produits accessoires	200,00 €	0	-100%
Total autres recettes	4 900,00 €	3100	-37%
Total des recettes	138 702,08 €	117 321,12	-15%

<u>Recettes globales:</u> Total des recettes du service assainissement au 31/12/2022: 420 580 \in (362 774 au 31/12/2021).

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de _____% des _____ abonnés potentiels (_____% pour 2021). (non évalué)

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

ID: 085-218500346-20230712-DELIB_

Publié le

5²L0

nombre de points Valeur potentiels **PARTIE A: PLAN DES RESEAUX** (15 points) VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des oui: 10 points ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les Oui 10 non: 0 point points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations oui: 5 points Oui 5 et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est non: 0 point considérée comme effectuée) **PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX** (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et Oui de la précision des informations cartographiques 0 à 15 points sous VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de 14 conditions (1) Oui 'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des 94,4% réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des 0 à 15 points sous 96,74% 15 réseaux mentionne la date ou la période de pose conditions (2) PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux 0 à 15 points sous 28,06% 0 conditions (3) mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, oui: 10 points 10 Oui refoulement, déversoirs d'orage, ...) non: 0 point VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des oui: 10 points Oui 10 eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non: 0 point comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou oui: 10 points Oui 10 l'inventaire des réseaux (4) non: 0 point VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, oui: 10 points 10 désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de Oui non: 0 point VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi oui: 10 points 0 Non contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en non: 0 point VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de oui: 10 points renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au Oui 10 non: 0 point moins 3 ans) 120 94 **TOTAL** (indicateur P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 94 pour l'exercice 2022 (94 pour 2021).

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

ID: 085-218500346-20230712-DE

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P.

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration La Borelière	5,38 Bilan 2018	100	100
Station d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil	88,85	100	100
Station d'épuration de Bournezeau-La Mènerie			
Station de St Vincent Puymaufrais	4,15 Bilan 2018	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration La Borelière	5,38 Bilan 2018	100	100
Station d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil	88,85	100	100
Station d'épuration de Bournezeau-La Mènerie			
Station de St Vincent Puymaufrais	4,15 Bilan 2018	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le ID : 085-218500346-20230712-DELIB 23 091-DE

3.5. Conformité de la performance des ouvrag

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration La Borelière	5,38 Bilan 2018	100	100
Station d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil	88,85	100	100
Station d'épuration de Bournezeau-La Mènerie			
Station de St Vincent Puymaufrais	4,15 Bilan 2018	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2021).

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID: 085-218500346-20230712-DELIB 23 091-DE

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
VII. in the control of the control o	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
nicheration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
svacuation vers une STEO	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Autre	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Sans objet
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si	sa STEU dispose elle-même d'un	le service qui réceptio
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si tation d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil	sa STEU dispose elle-même d'un	i le service qui réceptio e filière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si tation d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil	sa STEU dispose elle-même d'un	le service qui réceptio
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si station d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil : Filières mises en oeuvre	sa STEU dispose elle-même d'une	i le service qui réceptio e filière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si station d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil : Filières mises en oeuvre	sa STEU dispose elle-même d'un	i le service qui réceptio e filière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si station d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil Filières mises en oeuvre	: Conforme Non conforme	i le service qui réceptio e filière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si Etation d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Conforme Conforme Conforme	i le service qui réceptio e filière conforme.
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si station d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme	i le service qui réceptio e filière conforme.
tation d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	i le service qui réceptio e filière conforme.
tation d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	i le service qui réceptio e filière conforme.
tation d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	i le service qui réceptio e filière conforme.
tation d'épuration Station du Bourg - route de Mareuil Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	i le service qui réceptio e filière conforme.

Reçu en préfecture I	le 13/07/2023
----------------------	---------------

Publié le

15 : 330 210	500346-20230712-DELIB_23_091-
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
	Sans objet
	tMS
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
	Sans objet
m to 1	filière conforme *100
	Non conforme

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (pas de boues évacuées en 2021).



ID: 085-218500346-20230712-DELIB_23_091-DE 4. Financement des investissements

Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier	81 668,80	110 121.54
exercice budgétaire		110 121,6 1
Montants des subventions en €	111 224,75	973,71
Montants des contributions du budget général en €	58 258,68	258,73

Etat de la dette du service *4.2.*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en ϵ)		1 480 135,13	1 396 941,84
en capital		81 319,70	83 193,29
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	48 404,33	45 673,32

Amortissements *4.3.*



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 138 826,36 € (108 704,14 € en 2021).

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Secteur 2 (réhabilitation structurante majoritairement) : réduire les eaux parasitaires	94 525	94 525
Secteur 3 (réhabilitation structurante majoritairement) : réduire les eaux parasitaires	31 315	31 315

Reçu en préfecture le 13/07/2023

4.5. Présentation des programmes pluriannue par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Secteur 2 (réhabilitation structurante majoritairement)	2023	94 525
Secteur 3 (réhabilitation structurante majoritairement)	2023	31 315

Publié le

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

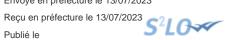
L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	



6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 680	2 933
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	56,7
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,9	2,96
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculé	Non calculé
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	94	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0